



24 juin 2014

Conseil des droits de l'homme des Nations unies
Vingt-sixième session
10-27 juin 2014

Point 10 : Assistance technique et renforcement des capacités
Dialogue interactif avec l'Experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

Intervention de Peter Splinter - Lien vers la vidéo : <http://goo.gl/S9fgZ6> (Déclaration numéro 37)

Monsieur le Président, Madame l'Experte indépendante,

Amnesty International est préoccupée par le rôle qu'ont joué certains membres de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) dans les graves violations des droits humains commises dans le pays. Dans certains cas, les forces de la MISCA n'ont pas assuré la protection des civils et, dans d'autres, des membres de certains de ses contingents auraient perpétré de graves violations des droits humains en toute impunité.

Amnesty International s'inquiète du fait que les membres de la MISCA n'interviennent pas rapidement pour empêcher les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres graves atteintes aux droits humains dans le pays. Le 28 mai 2014, 17 personnes, dont un prêtre, ont été abattues dans l'église catholique de Fatima à Bangui, plusieurs autres ont été blessées et au moins 27 ont été enlevées. Le terrain de l'église accueillait environ 6 000 personnes déplacées au moment de l'attaque. Amnesty International a reçu des informations dignes de foi provenant de plusieurs sources selon lesquelles un contingent burundais de la MISCA est arrivé quelques heures plus tard, alors qu'il était stationné à moins de deux kilomètres de l'église et qu'il avait été contacté quelques minutes après le début de l'attaque.

Malgré le faible nombre de soldats de maintien de la paix de la MISCA (5 800 à ce jour), il est crucial, en cette période de grave instabilité, de placer certains endroits clés tels que les hôpitaux et les lieux d'accueil de personnes déplacées sous la protection appropriée d'un nombre suffisant de soldats internationaux. L'église Fatima était laissée sans la moindre protection, malgré sa position vulnérable au milieu des communautés musulmanes et bien qu'elle accueillît des personnes déplacées.

Le 7 juin 2014, au marché de Balembé, entre les villes de Bossemsptélé et de Baoro, un chauffeur de camion a tenté de trouver refuge dans un véhicule de la MISCA après un accident de la route, mais les soldats de la MISCA l'ont livré aux anti-balaka qui l'ont sommairement exécuté sous leurs yeux. Il est important d'ouvrir une enquête afin de connaître le déroulement exact des événements et de déterminer les raisons pour lesquelles la MISCA n'a pas protégé un homme qui était déjà sous sa protection.

Amnesty International a rassemblé des informations dénonçant l'implication de membres de l'ancien contingent tchadien de la MISCA dans plusieurs épisodes de meurtres de civils et d'autres violations des droits humains. Le 29 mars 2014, des soldats tchadiens ont ouvert le feu sur une foule dans un marché du quartier PK12 à Bangui. Selon les Nations unies, au moins 30 personnes ont été tuées, dont des enfants, des femmes enceintes et des handicapés, et environ 300 autres ont été blessées. Des soldats tchadiens avaient déjà auparavant été impliqués dans d'autres événements au cours desquels des civils ont été tués, notamment à Boali le 4 février 2014 et dans la ville de Damara et dans le quartier PK12 le 18 février 2014. À la suite des critiques de la communauté internationale, les autorités tchadiennes ont retiré leurs 850 soldats de la MISCA le 3 avril 2014. Amnesty International prie instamment les Nations unies et l'Union africaine d'enquêter sur les violations des droits humains qui auraient été commises par des soldats de maintien de la paix tchadiens en République centrafricaine. Nous appelons également les autorités tchadiennes à veiller à ce que le retrait de leurs troupes n'entraîne pas l'impunité pour les auteurs de ces éventuelles violations.

Amnesty International se réjouit de la décision de l'Union africaine d'ouvrir des enquêtes sur les allégations selon lesquelles des membres du contingent congolais (République du Congo) de la MISCA seraient impliqués dans la disparition forcée d'au moins 11 personnes le 24 mars 2014. Il est important que les conclusions de ces enquêtes soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Amnesty International encourage l'Experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en République centrafricaine à présenter un rapport sur ces questions et à demander l'ouverture sans délai d'enquêtes approfondies, indépendantes, complètes et publiques sur toutes les accusations de manquement au devoir de respect ou de protection des droits humains de la part de soldats de maintien de la paix.

Merci Monsieur le Président.